

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.53/06.20**

**Objet :** Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)  
Désignation d'un représentant de la Ville

**Délibération n°: D.53/06.20**

**Objet :** Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)  
Désignation d'un représentant de la Ville

Madame le Maire indique que par délibération n° D.85/09.18 du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Ville de Lillebonne à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO).

Les dispositions des statuts de l'ADICO prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune lors des assemblées générales de l'ADICO.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-29,

Vu les statuts de l'ADICO,

Considérant la convention d'adhésion de la Ville de Lillebonne à l'ADICO, signée le 27 septembre 2018,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes désignations, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner les nouveaux élus, chargés de représenter la Ville de Lillebonne aux assemblées générales de l'ADICO, comme suit :
  - en qualité de délégué titulaire : M. Junior MOUDJIH A FIONG
  - en qualité de délégué suppléant : M. Omar BELGHACEM
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ÉLUS DE LA MAJORITÉ),  
LES 7 ÉLUS DE L'OPPOSITION NE PRENANT PAS PART AU VOTE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,